



Refus d'entrée dans une bourse avec ma poussette

Par **Pils**, le **04/05/2015** à **21:44**

Bonjour,
J'aurais une petite question.
Aujourd'hui je me rendais à une bourse aux vêtements, organisé par une association. Il y avait presque personne et largement de place.
On m'a tout bonnement refuser l'accès à la salle car j'avais une poussette! Ils m'ont dit de sois porter mon bébé (il dormait et à 5 mois pas facile de regarder les vêtements tout en le portant et encore plus difficile pour essayer les habits) ou bien ils m'ont proposés de laisser la poussette à l'entrée et qu'ils le surveilleront. Du grand n'importe quoi.
Ils m'ont juste dit que c'était une question de sécurité au cas ou il y aurait un incendie.
Bref j'aimerais savoir si ce qu'ils ont fait est légal? Surtout qu'à l'entrée aucune affiche précisait que les poussettes étaient non admises et l'ont m'a très peu donner d'explications. Donc moi comment je fais seule avec un bébé de 5 mois? Je doit le réveiller et le prendre dans mes bras pendant que je regarde? Et pour essayer?
Et si j'aurais été avec des jumeaux? Et les handicapées alors? Ils n'ont pas le droit non plus de rentrer? Tout cela est inadmissible.
Je compte aller porter plainte mais je ne sais pas si cela aura un impact ou non.
Merci d'avance de votre réponse.
Cordialement

Par **Lag0**, le **05/05/2015** à **07:49**

Bonjour,
S'agissant d'un argument de sécurité, il y a malheureusement peu de chance que vous obteniez gain de cause. Surtout en cette période troublée à fort risque terroriste (du moins c'est ce qu'on entend partout, comme s'il y avait une loi liberticide à faire passer...)

Par **Pils**, le **05/05/2015** à **10:51**

Bonjour,rnrnOn m'a dit que c'était une question de sécurité s'il y avait le feu pas au niveau vols ou autre. C'est sa que je ne comprends pas!